

OCT 10 1980



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN, LA COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/35/341/Add.1
10 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 61 f) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Etudes régionales des activités relatives à la
Décennie internationale de l'eau potable et de
l'assainissement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé des recommandations adoptées par la réunion régionale africaine sur
les problèmes et les besoins en matière d'approvisionnement en eau des collectivités
et d'assainissement, tenue du 4 au 8 août 1980 à Addis Abeba (Ethiopie)

1. Une réunion régionale sur les problèmes et les besoins en matière d'approvisionnement en eau des collectivités et d'assainissement en Afrique s'est tenue du 4 au 8 août 1980 à Addis Abeba sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Des représentants de 30 Etats Membres ont participé à la réunion, ainsi que des observateurs du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque africaine de développement.
2. Les représentants ont fait des déclarations exposant l'état des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans leurs pays respectifs. Sur la base de ces déclarations et de la documentation relative aux divers points de l'ordre du jour, la réunion a adopté plusieurs recommandations portant sur diverses activités liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, notamment sur un examen de l'état actuel des services et des futurs besoins de coopération technique et financière dans ce domaine, sur la formation de la main-d'oeuvre, sur la prévention et l'élimination des maladies hydriques et les problèmes connexes d'environnement, et sur l'appui institutionnel tant au niveau national que régional.

Résumé des recommandations

3. En ce qui concerne l'évaluation de l'état actuel des services et des besoins futurs, on a souligné qu'il était indispensable de fixer les objectifs spécifiques à atteindre au cours de la Décennie et de les intégrer dans les plans de développement de chaque pays, en déterminant des priorités et en établissant des calendriers

pour la mise en oeuvre des projets. La réunion a recommandé aux Etats Membres qui n'ont pas encore préparé de plans et de programmes pour la Décennie de le faire au plus tôt, de préférence avant 1982, et d'entreprendre sans délai l'exécution de projets, et à tous les Etats Membres de s'efforcer d'intégrer les plans et objectifs pour la Décennie dans leurs plans nationaux de développement économique respectifs. La réunion a également recommandé aux Etats Membres de réviser et de mettre à jour, le cas échéant, les données sur l'état actuel et les besoins futurs des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en fonction des sous-secteurs urbains et ruraux de leur population, en prenant pour base l'année 1979 et en mettant ces données à la disposition des organisations internationales compétentes afin de rassembler au niveau régional et à l'échelle mondiale des informations récentes sur chaque pays. De plus, la réunion a recommandé aux Etats Membres d'effectuer en 1985 un examen à mi-parcours de l'état d'avancement de leurs programmes et de réalisation de leurs objectifs.

4. Notant que de nombreux Etats Membres ont demandé que la préparation de plan et de projets, la formation de la main-d'oeuvre et la recherche appliquée sur des techniques appropriées fassent l'objet d'une coopération technique et financière, la réunion a recommandé aux Etats Membres de définir et de planifier leurs besoins pour la Décennie en matière d'assistance technique et de services consultatifs et de soumettre leurs propositions aux organisations compétentes pratiquant une coopération bilatérale ou multilatérale, afin de bénéficier éventuellement de leur appui, sachant que la plus grande partie du financement devrait provenir de sources internes au sein de chaque pays.

5. La réunion a souligné qu'il fallait obtenir de la part d'organisations multilatérales et bilatérales un soutien financier rapidement disponible et assorti de conditions souples et favorables, compte tenu du fait que les investissements dans ce secteur visent généralement des objectifs sociaux qu'il n'est pas possible de mesurer directement en termes financiers.

6. En ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre, nécessaire pour atteindre les objectifs de la Décennie, la réunion a invité instamment les Etats Membres à :

- a) Etablir des programmes de formation du personnel professionnel et de niveau intermédiaire en fonction des besoins sur le plan national, au moyen de ressources qui pourraient être obtenues de sources intérieures ou extérieures;
- b) Créer ou renforcer les institutions et centres nationaux, sous-régionaux et régionaux de formation du personnel nécessaire pour la bonne exécution des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement; la formation portera également sur les questions connexes liées à l'environnement;
- c) Mener de façon suivie des études des disponibilités et besoins nationaux en main-d'oeuvre;
- d) Promouvoir les travaux de recherche-développement portant sur l'application de techniques appropriées;

/...

- e) Promouvoir les activités faisant appel à la coopération technique entre les Etats africains dans l'esprit de la coopération technique entre pays en développement;
- f) Promouvoir les techniques et les industries au niveau des villages.

7. En ce qui concerne la protection de la santé et de l'environnement et la prévention et l'élimination des maladies hydriques, la réunion a souligné qu'il était indispensable de consacrer des fonds importants pendant la Décennie à l'amélioration des services de protection de la santé et de l'environnement, et a recommandé aux organisations compétentes du système des Nations Unies d'aider les Etats Membres dans leurs efforts dans ce domaine, particulièrement en matière d'hygiène alimentaire et de prévention et d'élimination des maladies hydriques, par le renforcement des services sanitaires nationaux, la fourniture de services consultatifs et l'octroi de bourses, l'achat de fournitures et de matériel de laboratoire, la fourniture d'une assistance à la recherche sur les techniques à faible prix de revient et l'évaluation des possibilités de mise en oeuvre et du rapport coût/efficacité des programmes nationaux de protection de la santé et de l'environnement en vue de promouvoir les activités de laboratoires sanitaires nationaux.

8. En ce qui concerne les arrangements institutionnels nécessaires à l'échelon national pour renforcer la coopération entre les organismes gouvernementaux concernés, la réunion a invité instamment les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait à s'efforcer de mettre en place des comités nationaux d'action appropriés, dotés d'un secrétariat permanent et chargés de planifier et de coordonner les activités pendant la Décennie, et de rassembler tous les organismes nationaux appelés à jouer un rôle technique ou financier ou à déterminer la politique à suivre en la matière. Ces comités agiraient en coordination avec le bureau du Représentant résident du PNUD, qui est destiné à centraliser au niveau national l'appui des organisations internationales. La réunion a également souligné qu'il était important de définir le rôle que doit jouer chaque organisme gouvernemental, d'attribuer à chacun d'eux des responsabilités spécifiques, de tenir compte de la nécessité d'accomplir plus efficacement les tâches essentielles telles que la planification, la mise en oeuvre, l'exploitation et le suivi du programme et des projets, en vue de réduire au minimum les effets négatifs dus à des chevauchements et à des doubles emplois superflus.

9. En ce qui concerne les arrangements institutionnels en vue d'une coopération internationale au niveau régional, la réunion a souligné que la CEA devait prendre les dispositions immédiates pour créer un comité intergouvernemental des ressources en eau approuvées à la Conférence des ministres de la CEA tenue en mars 1979 à Rabat, afin d'orienter et de superviser les activités de développement des ressources en eau dans la région, y compris les activités relatives à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. La réunion a en outre invité

instamment la CEA à renforcer son Groupe des ressources en eau conformément aux recommandations de la réunion régionale africaine sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'eau tenue en 1978 et sur l'application de la résolution 1979/67 du Conseil économique et social. La réunion a également recommandé à la CEA de tenir une réunion régionale en 1982 pour passer en revue les progrès réalisés dans l'application des plans et programmes pour la Décennie et de s'efforcer entre temps d'organiser, en fonction des besoins, des réunions au niveau sous-régional en vue de promouvoir l'échange d'informations et de données d'expérience entre les gouvernements.
